Procès-verbal d'assemblée générale constitutive

Technique: par téléconférence et présentation vidéo distante

Outil/logiciel de téléconférence : Discord Identification Discord : "Communauté FuFu"

Adresse Web Discord: http://discord.fufu.ovh, ID: 524578264539463680

Canal vocal "Réunion direction", ID: 1070690652586774580

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du dimanche vingt-quatre septembre deux mille vingt-trois

Nomenclature et plan

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-trois, à quatorze heures, les fondateurs de l'association "Communauté FuFu" se sont réunis, en téléconférence, en assemblée générale constitutive dans le canal de réunion du salon vocal discord de la communauté.

Sont Présents :

Ces présents précédemment présentés sont également les seuls présents, et forment à eux trois l'assemblée générale constitutive.

Sylvain RÉMY, ayant convoqué les participants à cette assemblée générale, se propose en qualité de président de séance.

Initium se propose en qualité de secrétaire de séance.

L'assemblée générale, après échanges, désigne Sylvain RÉMY en qualité de président de séance et Initium en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance synthétise oralement et brièvement aux présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation, et leur remet un exemplaire des projets de la "Déclaration des statuts de l'association Communauté FuFu", et du "Règlement de l'association".

Puis il rappelle, en détaillant les points, que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- adoption du siège social;
- désignation des premiers membres du bureau ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication ;
- conditions de révision,
- processus final.

Enfin, le président demande qu'à l'issue du déroulement de l'ordre du jour, une fois le procès-verbal rédigé, les dirigeants du bureau nommés par celui-ci devront le valider et le signer.

Déroulement ordre du jour

Présentation du projet de constitution de l'association

Le président énonce des remarques :

Avec une communauté grandissante, il est nécessaire d'avoir une meilleure rigueur de la tenue de la partie "administrative et fonctionnelle" de l'infrastructure humaine, comme matérielle, mise à disposition.

La communauté a besoin d'une reconnaissance morale pour parfaire à ces obligations induites.

Elle nécessite de pouvoir se référer à des dirigeants, et de financer son existence.

L'association des membres de sa direction actuelle devient une nécessité.

Le président propose donc pour projet d'association :

Un projet qui démarre sur la volonté de reconnaissance morale, de façon à pouvoir avoir une direction désignée pour rendre compte à ses membres, et pouvoir manipuler un budget pour s'autofinancer, et grandir. L'association se fixe le projet d'une existence indépendante, grâce aux dons, subventions hypothétiques, et via une économie interne ou publique (adhésions, ventes de services de supports ou de produits numériques comme physiques, évènements occasionnels comme manifestations, tombola, etc...), et toutes les ressources et financements autorisées, dans le respect de la législation, en mettant en avant une volonté d'expansion, pour toucher un public plus large de façon à renforcer sa pérennité, et jusqu'à imaginer l'envergure internationale, et de mettre ses ressources à disposition pour des projets sélectionnés par la communauté associative, qu'ils soient purement de type loisir, éducatif, caritatif, ou tout ce que les mœurs de l'association et lois permettront.

Présentation du projet de statuts

Enfin, le président reprend les motifs du projet de la déclaration de l'association et commente le projet de statuts.

Il rappelle que les statuts sont exposés sur le document remis plus tôt en début de séance, le document annexe "Déclaration des statuts de l'association Communauté FuFu", et complétés du "Règlement de l'association". Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée. Synthèse :

- Discussion autour des statuts de l'association et de son règlement,
- Questions et réponses du président

Adoption des statuts

Première délibération :

L'assemblée générale adopte les statuts et le règlement dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les statuts et le règlement sont acceptés par l'assemblée.

Adoption du siège social

Proposition:

Le président a obtenu l'accord du maire de son village, M. Frédéric DELANNOY, de fixer le siège social de l'association, en mairie d'Hornaing (le dit village).

Le président, sur conseil de M. le maire, fait remarquer qu'il est plus simple, tant pour la mairie que l'association, qu'une adresse courriel de gestion soit formulée.

Deuxième délibération :

L'assemblée accepte les propositions du président.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le siège social est validé par le présent conseil. L'adresse sera reportée dans les statuts. L'adresse de gestion sera une adresse courriel qui sera reportée dans les statuts. L'adresse courriel sera accessible pour chaque membre du bureau pour consultation. Le fonctionnement est établi dans le "Règlement de l'association".

Désignation des premiers membres du Bureau

D'un accord commun, sont proposés, en qualité d'associés :

Le bureau sera composé de :

RÉMY Sylvain, en qualité d'Administrateur (et Directeur) de l'association, MURONOVA Katerina, en qualité de Directeur de l'association, Initium, en qualité de Directeur de l'association.

Les titres auront pour valeur :

Directeur: pouvoirs complets sur l'association,

Administrateur : directeur et détenteur du mandat de représentation de l'association (telles que les formalités administratives, d'ouverture de compte en banque, etc.).

Cette composition et cette attribution de titre sont faites sans limitation de durée. Elle est révisable comme définie dans le "Règlement de l'association".

Troisième délibération :

L'assemblée désigne les premiers membres du bureau, leurs titres, et le caractère illimité de la nomination.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les associés présentés, la composition du bureau, les titres proposés, et la durée de nomination sont acceptés par l'assemblée.

Reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation

Le président reprend quelques points historiques, avec une réserve sur l'exactitude des informations ou dates :

- 25 Février 2018 : Achat du premier serveur par Sylvain RÉMY, "l'administrateur".
- 18 Décembre 2018 : Création du support social (serveur Discord).
- 11 avril 2019 : Arrivée de la fibre au domicile de Sylvain. Les premiers tests "live" de serveur de jeux commenceront peu après.
- 28 Juin 2019 : Apparition du premier serveur communautaire de *façon permanente*, sous le nom "Sf!'s World'", hébergé à domicile. Le premier pilier qui créera la communauté est posé.
- 21 Septembre 2019 : Première mise à jour matériel du serveur (Upgrade).
- 18 Janvier 2020 : Première réunion concernant une remise à zéro des serveurs de jeux.
- 27 Mars 2020 : Changement du nom en "Communauté FuFu", FuFu étant une expression d'argot voulant dire "furtif".
- 20 Juillet 2020 : Ouverture de la nouvelle base de la communauté avec un nouveau serveur de jeu (non matériel).
- 27 Juillet 2020 : Arrivée de Katerina dans notre structure sociale (Discord).
- Entre fin Octobre et début Novembre 2020 : Katerina se voit octroyer les droits d'administrateur des serveurs de jeu (non matériel).
- Courant 2021 : Mise en place d'un système de république/démocratie ; l'administrateur abandonne ses pleins pouvoirs au fil du temps, qui sont distribués en partie à un comité directeur, et la communauté prend une forme d'association de fait. Tous les premiers piliers qui conditionnent la création de l'association sont posés. Katerina en fait partie.
- 21 Mars 2021: Arrivée de Initium dans notre structure sociale (Discord).
- 15 Juin 2021: Nomination de Initium dans le comité "simple".
- 31 Juillet 2021 : Initium passe dans le comité directeur.
- 07 Décembre 2021 : Mise en place d'un serveur physique supplémentaire.
- 29 Avril 2022 : Réunion publique parlant de l'avenir des serveurs, de leurs potentiels retour à zéro, à la suite d'une baisse drastique de la fréquentation des joueurs (qui ne sera pas voté positivement par la suite).
- 4 Août 2022 : Réunion de la direction pour décision, par téléconférence discord, de la nécessite de passer l'association "de fait" à une association "déclarée" pour avoir une existence morale, particulièrement pour des raisons de financement.
- 05 Novembre 2022 : Le lieu d'échange social, le serveur discord, atteint le statut de serveur communautaire public (selon la définition du développeur), grâce au millième membre l'ayant rejoint.
- 13 Janvier 2023: Le serveur discord, passe la barre des mille trois cents membres.
- 15 Janvier 2023 : plus de cent personnes sont présentes simultanément sur les serveurs de la communauté, de plusieurs nationalités. Record pour la communauté FuFu.
- 19 Janvier 2023 : Demande de disponibilités pour fixer une date pour l'assemblée de constitution.
- 02 Février 2023 : Première tentative d'assemblée générale constitutive, qui ne sera pas assez bien préparée, et qui donnera lieu à une autre prochainement.
- 11 Mars 2023 : Après un retour au calme trop prononcé (moyenne de trente à quarante joueurs les soirs), réunion ré-évoquant les conditions de remise à zéro des serveurs notamment.
- 17 Mars 2023 : Réunion de rattrapage pour les absents de la précédente.
- 19 Avril 2023: Mille quatre cents membres ont rejoint le serveur Discord.
- 21 Avril 2023 : Nouvelle assemblée générale constitutive. Elle ne débouchera pas, et une nouvelle est prévue au dimanche 24 septembre 2023.
- 05 Mai 2023 : Mise en place qu'un questionnaire public pour évaluer les connaissances des membres sur les associations, et pour évaluer également leurs intentions de participation financière.
- 13 Mai 2023: Mille cinq cents membres ont rejoint le serveur Discord.
- 05 Juin 2023 : Ouverture d'un nouveau cluster de serveurs de jeu, avec un troisième serveur physique, pour augmenter la variété, et en vue d'une fusion avec une autre communauté.
- 07 Juin 2023: Mille six cents membres ont rejoint le serveur Discord.
- 27 Juin 2023: Mille sept cents membres ont rejoint le serveur Discord.
- 22 Juillet 2023: Mille huit cents membres ont rejoint le serveur Discord.
- 01 Aout 2023 : Mille neuf cents membres ont rejoint le serveur Discord.
- 15 Aout 2023 : Deux mille membres ont rejoint le serveur Discord.
- 24 Septembre 2023 : Nouvelle assemblée générale constitutive.

Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication, ainsi que le mandat de représentation

Le président propose de revalider, malgré la précédente proposition déjà adoptée, de façon à ne laisser aucun doute d'un point de vue de rigueur de déclaration pour les aspects légaux, que le mandat pour les formalités initiales de déclaration et la publication au Journal Officiel, le mandat précédemment accordé ait aussi valeur applicative.

Quatrième délibération :

L'assemblée donne pouvoir au directeur, Sylvain RÉMY, pour les formalités de déclaration et de publication, et le nomme mandataire de l'association, pour les actes officiels en sa qualité d'Administrateur de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La proposition est acceptée par l'assemblée.

Conditions de révision

Le président resynthétise les conditions de révision des statuts et du "Règlement de l'association" :

Comme précisé dans les statuts, complétés du "Règlement de l'association", ces derniers sont révisables par les directeurs, et feront l'objet systématique d'un vote majoritaire lors des assemblés, des Adhérents exprimés présents et représentés, pour entrer en vigueur, sauf pour les révisions mineures du règlement, telle qu'exposées dans le "Règlement de l'association".

Leur orchestration, leurs dépendances et conditions sont développées exhaustivement dans le "Règlement de l'association".

Processus final

Les statuts et règlements seront mis à jour avec le contenu décidé lors de cette assemblée et lors des discussions.

-Les associés s'assureront du respect de ces mises à jour, et de l'originalité des exemplaires reçus, additionnés de ces mises à jour.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions, reliront le procès-verbal d'assemblée générale constitutive après sa rédaction, ainsi que la déclaration des statuts et le "Règlement d'association".

Un tirage, en cinq exemplaires, numéroté de façon manuscrite, de chacun des documents aura lieu :

Le "Procès-verbal d'assemblée générale constitutive",

La "Déclaration des statuts de l'association Communauté FuFu", et

Le "Règlement de l'association".

Une série d'exemplaires (N°1 à N°3) sera conservée par chaque membre du bureau, une sera pour le greffe des associations (N°4), et la dernière (N°5) conservée à l'adresse de gestion, pour en faire les copies lors des demandes pour les formalités administratives les réclamants.

Chacun des membres du bureau attestera de leurs authenticités via la mention demandée en signature et paraphage des pages par leurs initiales.

Initium contrôlera les versions numériques du procès-verbal d'assemblée générale constitutive, de la déclaration des statuts de l'association Communauté FuFu, et du "Règlement de l'association", les imprimera, les signera, puis les enverra à Katerina MURONOVA qui contrôlera les documents puis les signera également, avant de finir par les envoyer à Sylvain RÉMY qui à son tour, contrôlera et signera, puis effectuera les démarches de déclaration.

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé", ainsi que la date de la signature, du

L'assemblée a fini de statuer, à 16h00, et déclare la fin de l'assemblée générale constitutive.

prénom, du nom et de son titre Signatures : Initium, Katerina et		
(Mention, date, Prénom, NOM, Titre, signature)		

Ceci est l'exemplaire n°:

Exemplaire n°1 pour REMY Sylvain, Exemplaire n°2 pour MURONOVA Katerina, Exemplaire n°3 pour Initium, Exemplaire n°4 pour le Greffe des associations, Exemplaire n°5 pour conservation et copies en vue des futures formalités administratives.